

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes Conditions générales ont pour objet de préciser le contenu et les modalités d'utilisation des services de certification proposés par CERTINOMIS ainsi que les engagements et obligations respectifs des différents acteurs concernés.

DEFINITIONS

AC : Autorité de Certification, elle a en charge l'application d'au moins une politique de certification (PC) et est identifiée comme telle, en tant qu'émetteur dans les certificats émis au titre de cette politique de certification.

AE : Autorité d'Enregistrement, elle a en charge de vérifier les informations d'identification du futur sujet d'un certificat, ainsi qu'éventuellement d'autres attributs spécifiques, avant de transmettre la demande correspondante à la fonction générant les certificats électroniques.

PC : Politique de Certification ; Document établissant les devoirs et responsabilités de CERTINOMIS, de ses CLIENTS, MANDATAIRES et BENEFICIAIRES intervenant dans l'ensemble du cycle de vie d'un CERTIFICAT (consultable sur www.certinomis.fr rubrique « nos politiques de certification »)

CERTIFICAT : Attestation électronique émise par CERTINOMIS liant les données afférentes au chiffrement ou à la vérification de signature des échanges, messages et documents électroniques au BENEFICIAIRE, afin d'en assurer la confidentialité ou l'authentification et l'intégrité.

BENEFICIAIRE : Personne physique identifiée par l'AE, qui porte la responsabilité des CERTIFICATS qui lui sont remis. Le bénéficiaire s'engage sur ses conditions d'utilisation et ses obligations vis-à-vis de l'AC.

PORTEUR : La personne physique identifiée dans le certificat et qui est le détenteur de la clé privée correspondant à la clé publique qui est dans ce certificat.

CLIENT : Personne physique qui contracte avec CERTINOMIS pour disposer de CERTIFICATS.

CONTRAT : ensemble contractuel constitué des présentes Conditions générales, des Conditions d'Utilisation du certificat commandé, du dossier de demande ainsi que de la Politique de Certification afférentes figurant sur le site : www.certinomis.fr applicables à la date de conclusion du CONTRAT.

SUPPORT: Support physique (carte à crypto-processeur ou clé mémoire) contenant notamment le(s) CERTIFICAT(s) du BENEFICIAIRE. Le SUPPORT devient la propriété du CLIENT au moment de sa mise à disposition par CERTINOMIS.

TIERS UTILISATEUR : Personne utilisant le CERTIFICAT d'un BENEFICIAIRE afin de vérifier son identité ou de chiffrer des messages à son attention.

1 Contact

Demande d'information :

Pour toute demande relative à l'achat d'un certificat ou à la délivrance d'un certificat commandé, le Client peut s'adresser à son interlocuteur commercial.

Pour toute demande relative à la compréhension des présentes CGU ou de la politique de Certification, les mandataires, les bénéficiaires ou les tiers utilisateurs peuvent écrire à ld-politiquecertification@certinomis.fr

Demande de révocation :

La révocation peut être demandée :

○ Par le BENEFICIAIRE, par voie électronique depuis le site Internet www.certinomis.fr rubrique « révoquer votre CERTIFICAT ». L'identification s'effectue grâce à un code de révocation transmis par CERTINOMIS.

○ Par courrier papier signé par le demandeur. Le BENEFICIAIRE s'engage à signer la demande de révocation et à communiquer des éléments de nature à permettre une identification suffisamment fiable, notamment copie de pièces d'identité.

○ Par Certinomis en cas de non-respect des présentes par le Bénéficiaire ou en cas d'utilisation frauduleuse.

2 Types de certificat et usages :

Certificat de Personne ; Authentification / Signature / Confidentialité

3 Limite d'usage

Les BENEFICIAIRES doivent respecter strictement les usages autorisés des bi-clés et des certificats. Dans le cas d'une utilisation frauduleuse, leur responsabilité pourrait être engagée. L'usage autorisé de la bi-clé et du certificat associé sont par ailleurs indiqués dans le certificat lui-même, via les extensions concernant les usages des clés. L'utilisation de la clé privée du certificat attribué à un BENEFICIAIRE est strictement limitée au service défini par l'identifiant de sa PC.

Les TIERS UTILISATEURS de certificats doivent respecter strictement les usages autorisés des certificats. Dans le cas d'une utilisation frauduleuse, leur responsabilité pourrait être engagée.

Le Bénéficiaire reconnaît être informé qu'une utilisation frauduleuse ou même simplement non conforme aux présentes CGU est un motif légitime de révocation par l'AC.

4 Obligations

Le BENEFCIAIRE à l'obligation de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de ses postes informatiques sur lesquels sont utilisés les SUPPORTS. Lorsque CERTINOMIS fournit le SUPPORT, ce dernier est conforme aux exigences de sécurité figurant aux Chapitres 6 et 12 de la PC.

Le BENEFCIAIRE s'engage à prendre les mesures nécessaires relatives à la sauvegarde du CERTIFICAT. Cette sauvegarde doit être conservée de manière sécurisée par le seul BENEFCIAIRE

La connaissance de la compromission avérée ou soupçonnée des données confidentielles, du non-respect des présentes conditions générales, du décès du BENEFCIAIRE, ou de la modification des données contenues dans le CERTIFICAT, par le BENEFCIAIRE ou CERTINOMIS, emporte obligation, à leur charge, de demander immédiatement la révocation du CERTIFICAT associé et de procéder, sans délai, à la vérification de ladite révocation.

Le BENEFCIAIRE s'engage à ne plus utiliser un CERTIFICAT suite à l'expiration de celui-ci, à une demande de révocation ou à la notification de la révocation du CERTIFICAT, quelle qu'en soit la cause.

En cas de demande de révocation par le BENEFCIAIRE, CERTINOMIS révoque le CERTIFICAT dans un délai inférieur à vingt-quatre (24) heures à compter de la vérification de la demande.

Quelle que soit la cause devant entraîner la révocation, CERTINOMIS notifie au BENEFCIAIRE cette révocation.

Le BENEFCIAIRE s'engage à cesser d'utiliser la clé privée associée au CERTIFICAT en cas de compromission de l'AC.

Le BENEFCIAIRE du certificat s'engage à respecter la Politique de Certification (PC) et à fournir des informations complètes et exactes à l'AE, à la fois dans la demande de certificat et pour toute autre demande ou réponse adressée à l'AE ou l'AC.

Une fois le certificat transmis, le bénéficiaire doit vérifier le contenu du certificat. La première utilisation du certificat vaut acceptation tacite dudit certificat. À défaut, le certificat est accepté tacitement 15 jours après l'émission du certificat.

En acceptant un certificat, le bénéficiaire reconnaît expressément consentir aux termes et aux conditions d'utilisation contractuelles et, plus généralement, à tous les éléments publiés dans la Politique de certification identifiée dans le Certificat.

LE BENEFCIAIRE S'ENGAGE A FOURNIR TOUTES INFORMATIONS UTILES, EXACTES ET COMPLETES LORS DE LA DEMANDE DES CERTIFICATS

Le BENEFCIAIRE s'engage à conserver le contrôle exclusif de la clé privée associée au CERTIFICAT.

5 Obligations des tiers utilisateurs

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'usage indiqué dans le CERTIFICAT. Cet usage peut être par exemple: signature, authentification ou chiffrement.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'état révoqué ou non d'un CERTIFICAT en vérifiant la liste de certificats révoqués indiqué par le point de distribution présent dans le certificat. Dans le cas où le CERTIFICAT viendrait à être révoqué, il incombe au TIERS UTILISATEUR de déterminer s'il est raisonnable d'accorder sa confiance au CERTIFICAT. La responsabilité de CERTINOMIS ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'utilisation d'un certificat révoqué.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à disposer d'un équipement informatique suffisant pour effectuer les prestations de vérification des CERTIFICATS et des listes de certificats révoqués.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à contrôler que le CERTIFICAT émis par CERTINOMIS est référencé au niveau de sécurité et pour le service de confiance requis par l'application.

Le TIERS UTILISATEUR reconnaît que les CERTIFICATS émis par CERTINOMIS valent preuve de l'authentification des ENTITES IDENTIFIEES.

6 Convention de preuve

En donnant votre accord aux présentes CGU, vous acceptez expressément que toute notification ou communication entre vous et CERTINOMIS puisse être réalisée par tout moyen électronique et dématérialisé.

À ce titre, et conformément à l'article 1366 du Code civil, les parties reconnaissent que les fichiers, données, messages et registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de chaque Partie, notamment les enregistrements et sauvegardes réalisés sur le site seront admis comme preuve des communications et échanges intervenus entre les parties, dans

la mesure où la Partie dont ils émanent puisse être identifiée et qu'ils soient établis et conservés dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

7 Limites de garanties et de responsabilités

CERTINOMIS est soumise à une obligation générale de moyens.

En aucun cas CERTINOMIS n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les BENEFICIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant à la forme, la suffisance, l'exactitude, l'authenticité, la falsification ou l'effet juridique des documents remis lors de la demande de CERTIFICAT par le CLIENT.

CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant aux conséquences des retards ou pertes que pourraient subir dans leur transmission tous messages électroniques, lettres, documents, ni quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission de toute communication électronique.

La responsabilité de CERTINOMIS ne peut être engagée en cas de compromission de la clé privée du BENEFICIAIRE. CERTINOMIS ne se voit pas confier la conservation et/ou la protection de la clé privée du BENEFICIAIRE, qui en fait son affaire personnelle.

Les parties conviennent expressément, qu'en aucune façon, la responsabilité de CERTINOMIS ne pourra être engagée dès lors que le BENEFICIAIRE n'aura pas effectué de demande de révocation de certificat conformément aux stipulations des présentes.

La responsabilité de CERTINOMIS ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- En cas d'utilisation de la CLE PRIVEE ou d'un CERTIFICAT à des fins autres que celles prévues par les CGU ou la PC y afférent ;
- Pour défaut d'exécution des services du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ;
- En cas de force majeure, telle que définie par la loi et la jurisprudence française ;

Sauf dispositions impératives contraires, CERTINOMIS ne saurait en aucun cas être responsable, lorsqu'ils agissent dans le cadre de leur activité professionnelle, vis-à-vis du CLIENT, d'un MANDATAIRE, d'un BENEFICIAIRE ou d'un TIERS UTILISATEUR utilisant un CERTIFICAT ou s'appuyant sur un CERTIFICAT émis par CERTINOMIS pour (i) tout type de dommages, pertes, coûts ou frais de nature spéciale, accessoire, indirecte, consécutive, punitive ou pénale, ni pour (ii) des pertes de bénéfices, pertes d'activités, pertes de contrat, pertes de jouissance, pertes de réputation ou pertes, ou dommage à, des données, et ce, alors même que CERTINOMIS a ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité d'un tel dommage.

8 Politiques de certifications

Les identifiants des PC applicables pour la présente CGU sont :

Niveau élémentaire :

1.2.250.1.86.2.3.4.1.1 ; 1.2.250.1.86.2.3.4.2.1 ; 1.2.250.1.86.2.3.4.3.1 ; 1.2.250.1.86.2.3.4.10.1
1.2.250.1.86.2.3.5.30.1

Niveau RGS 2 étoiles & Qualifié eIDAS :

1.2.250.1.86.2.3.6.1.1 ; 1.2.250.1.86.2.3.6.2.1 ; 1.2.250.1.86.2.3.6.10.1 ; 1.2.250.1.86.2.3.6.30.1
1.2.250.1.86.2.6.6.1.1 ; 1.2.250.1.86.2.6.6.2.1 ; 1.2.250.1.86.2.6.6.10.1 ; 1.2.250.1.86.2.6.6.30.1 ; 1.2.250.1.86.2.6.6.40.1

9 Politique de confidentialité

Dans le cadre de son activité de Prestataire de service de Certification Électronique, Certinomis collecte et traite des informations relatives aux personnes physiques bénéficiaires d'un certificat électronique ou identifiées comme représentant légal ou mandataire de certification ou contact de facturation d'une organisation cliente.

Les mesures prises par Certinomis pour assurer le respect de vos droits et la sécurité de vos données personnelles conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 sont détaillées sur cette page <https://www.certinomis.fr/mentions-legales>

Les données à caractère personnel relatives au BENEFICIAIRE transmises et détenues par CERTINOMIS dans le cadre du CONTRAT sont conformes au droit positif en vigueur en matière de données à caractère personnel et ne peuvent être divulguées. Le BENEFICIAIRE peut obtenir communication de leurs données à caractère personnel, les faire rectifier, les mettre à jour ou les effacer à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre des procédures disponibles sur le site www.certinomis.fr lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes ou périmées.

Le Bénéficiaire est informé et consent explicitement par la signature des présentes à ce que Certinomis conserve les données personnelles qu'il aura communiqués en vue de l'obtention de son certificat pendant une durée minimale de sept (7) années et maximale de dix (10) années à partir de la date d'émission de son certificat.

Le bénéficiaire est notamment informé et accepte que les logs et journaux d'évènements de l'Autorité de Certification soient conservés pendant dix (10) ans.

En aucun cas CERTINOMIS n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les BENEFCIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

10 Politique de remboursement

Les politiques commerciales de CERTINOMIS sont définies par les conditions de ventes annexées à la commande ou au contrat applicable.

11 Loi applicable, règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher un accord amiable en cas de litige : à l'initiative de la partie demandeuse, une réunion sera organisée sous huitaine dans les locaux de Certinomis ou sous forme virtuelle. Tout accord de règlement du litige devra être consigné par écrit sur un document signé par un représentant accrédité des deux parties.

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution du CONTRAT et faute d'être parvenues à un accord amiable, les parties donnent compétence expresse et exclusive aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'action en référé ou d'appel en garantie ou de mesure conservatoire.

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution du CONTRAT, les parties donnent compétence expresse et exclusive à la loi française.

12 Références et audits

Les audits et les références obtenus par CERTINOMIS sont publiés sur le site de LSTI : <https://www.lsti-certification.fr> ainsi que sur le site de l'ANSSI : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

SIGNATURES, APPROBATIONS

JE SOUSSIGNE(E), ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION.

LE : .../.../.....A :

SIGNATURE DU BENEFICIAIRE DU CERTIFICAT